

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 5 juin 2025 à distance**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2025.

2. MP Achat 112 paires de bottes - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de ce marché "Achat 112 paires de bottes de feu" à la société BOCHE, à FR-79300 Saint Sauveur, pour le montant d'offre contrôlé de € 16.565,92 hors TVA via la centrale d'achat de l'UGAP, ainsi que € 3.478,84 de TVA à payer à l'Etat belge ; D'approuver le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

3. MP Achat 20 gilets de sauvetage pour victime - Approbation des conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2025-007 et le montant estimé du marché "Achat 20 gilets de sauvetage pour victime", qui s'élève à € 743,80 hors TVA ou € 900,00, 21 % TVA comprise. De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/124-01.

4. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 250 paires de gants techniques sur base de l'accord cadre 2024-058, à la société VANDEPUTTE SAFETY, à 2530 Boechout, pour un montant de € 6.750,00 hors TVA ou € 8.167,50 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

5. Vente de véhicules déclassés

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la vente des 27 véhicules déclassés détaillés en annexe ; De transmettre l'offre à tous les acheteurs potentiels en même temps, sans accorder de priorité au personnel de la zone et en invitant d'autres sociétés que celles qui ont déjà acheté précédemment à la zone ; De vendre les véhicules si possible en un seul lot et de proposer au Conseil, pour les prochaines ventes, d'utiliser d'autres moyens de ventes (site de vente aux enchères) ; De valider le prix minimum de vente proposé.

6. MP Achat 60 casques audio - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat 60 casques audio" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Open IT, Chaussée de Louvain (BU), 306 à 5004 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 6.168,00 hors TVA ou € 7.463,28, 21 % TVA comprise ; De fixer le délai de livraison à 30 jours maximum ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

7. Suspension de nomination prolongation – ambulancière volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Madame X, secouriste-ambulancière volontaire au Poste de Beauraing, pour une période de 6 mois à partir du 1er juillet 2025.

8. Recrutement Responsable du service Prévention- Recevabilité des candidatures et désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevables 3 candidatures ; De déclarer recevables les 4 autres candidatures ; De désigner comme suit les membres du jury le Président du Collège de zone, Antonin COLLINET, le Directeur du service Prévention Jean-Pierre LECLoux et le Directrice administrative Sandrine DUMONT ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 60%, épreuve orale : 60%.

9. Recrutement employé administratif D4- Recevabilité des candidatures et désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevables 15 candidatures ; De déclarer recevables les 68 autres candidatures ; De désigner comme suit les membres du jury : le Colonel Philippe DE WERGIFOSSE, Commandant de zone, Mme Sandrine DUMONT, Directrice administrative et Mme Sabine MASSON, Responsable RRH ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 60%, épreuve orale : 60%.

10. Contestation facturation AMU Réclamations - retrait décision du 04/04/25

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer sa décision du 4 avril 2025 et de dégrever la facture n°A25-02186 d'un montant de 73,62 €.

11. Recours Conseil d'Etat - Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit contre le courrier du 14 mars 2025 contenant la délibération n°2 motivée du Conseil de zone et les voies de recours ; De désigner l'avocat Thierry WIMMER pour représenter la Zone dans ce dossier.

12. Dossier disciplinaire 2024-04 - Décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prononcer la sanction suivante à l'encontre de Monsieur X : blâme.

13. Dossier disciplinaire 2025-01 - Information et transfert du dossier

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du dossier disciplinaire à charge de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire ; De charger le Président du Collège de convoquer l'agent à une audition par devant le Collège le 11 juillet 2025.

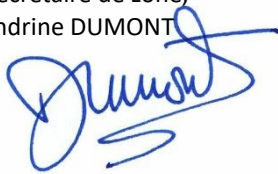
14. Projet OJ conseil du 20/06/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 20/06/2025.

15. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Antonin COLLINET

